



CONFÉRENCE DES ASSEMBLÉES LÉGISLATIVES DES RÉGIONS D'EUROPE

PROGRAMME DE TRAVAIL POUR L'ANNÉE 2022

Axe n° 1 : Approfondir les principes démocratiques et participatifs dans le cadre de l'Union européenne

Le principe de subsidiarité constitue un élément fondamental de démocratie et de participation des régions dans le cadre de l'Union européenne.

Ce principe a toujours été au cœur des préoccupations de la CALRE dont le Règlement prévoit en son article 1^{er} que celle-ci « s'engage à chérir le respect et la consolidation du principe de subsidiarité dans l'Union européenne ». En outre, la Déclaration d'Oviedo stipule qu'« il est prioritaire de bien mettre en place les relations entre les niveaux régional, national et européen afin de mieux articuler le principe de subsidiarité ».

Force est de constater que si les contours du principe de subsidiarité sont restés inchangés depuis 1997, l'application de celui-ci a évolué. En effet, sous l'impulsion du Président de la Commission européenne Juncker, une *task force* intitulée « Subsidiarité, proportionnalité et faire moins de manière plus efficace » a été créée le 14 novembre 2017 en vue de formuler des propositions visant à améliorer l'application du principe de subsidiarité.

En suite de ces propositions, le principe de « subsidiarité active » a été forgé et évolue vers ce qui pourrait s'apparenter à un véritable dialogue politique avec les institutions européennes. Ce dialogue doit permettre aux autorités régionales de contribuer plus efficacement à l'élaboration des politiques de l'Union européenne.

La CALRE étant un organisme réunissant pas moins de 72 assemblées régionales réparties au sein de sept pays, ses contributions dans le cadre de la subsidiarité active sont susceptibles de renforcer les contributions régionales isolément adoptées.

La présidence 2022 de la CALRE capitalisera sur cette nouvelle approche et propose trois priorités qui contribueront à approfondir les principes démocratiques et participatifs dans le cadre de l'Union européenne :

Priorité n° 1 : Valoriser davantage les travaux menés au sein des différents groupes de travail

Autant que possible, les messages de la CALRE devraient prendre la forme de résolutions adoptées en assemblée plénière et se focaliser sur les grands dossiers européens. Les actions menées par les institutions européennes pourraient donc être débattues au sein des différents groupes de travail en fonction de leurs priorités en vue de préparer une contribution de la CALRE dans le cadre de la subsidiarité active.

Au vu des enjeux futurs qui attendent l'Union européenne au cours de l'année 2022, les groupes de travail -dont le rôle fondamental doit être affirmé- pourraient notamment se saisir des initiatives en matière d'Europe sociale, d'Europe des transitions environnementale et numérique et d'Europe des libertés. Les présidents des groupes de travail élus à l'occasion de l'assemblée plénière du 26 novembre 2021 seraient ainsi chargés par la présidence de la CALRE de mener des débats en vue de proposer des contributions pouvant déboucher sur l'adoption de résolutions en vue d'une transmission aux institutions européennes.

Priorité n° 2 : Favoriser une participation aussi large et dynamique que possible au sein de la CALRE

La CALRE réunit les présidents des assemblées régionales à pouvoirs législatifs de l'Union européenne et représente de ce fait davantage de citoyens que les assemblées isolément. La CALRE représente donc une force politique majeure sur la scène européenne qu'il convient d'utiliser à son plein potentiel.

Afin que cette valeur ajoutée de la CALRE subsiste et soit renforcée, il est nécessaire que ses contributions recueillent l'assentiment du plus grand nombre d'assemblées possible.

Au cours de l'année 2022, la présidence de la CALRE veillera à dynamiser la participation active d'un plus grand nombre d'assemblées, avec une attention particulière pour celles qui ont pu s'éloigner de ses travaux depuis un certain temps.

Priorité n° 3 : Explorer la possibilité d'intégrer de nouveaux membres

L'article 3 du Règlement de la CALRE prévoit que les assemblées régionales à pouvoirs législatifs appartenant l'un des États membres de l'Union européenne peuvent devenir membres de la Conférence.

L'Union européenne est composée de 27 États membres, eux-mêmes composés de pas moins de 242 régions.

Toujours dans l'objectif d'asseoir davantage la CALRE en tant qu'organe représentatif des assemblées régionales à pouvoirs législatifs en Europe et au vu de l'évolution de la structure de certains États membres, la présidence de la CALRE explorera les possibilités d'inviter d'autres régions à rejoindre la Conférence.

Axe n° 2 : Défendre les valeurs et les principes de la démocratie régionale

La Déclaration d'Oviedo stipule que « dans le but de renforcer le principe démocratique, les régions des États membres dotées d'assemblées ayant compétence législative doivent avoir une plus grande participation dans le processus d'intégration européenne. On devrait leur permettre, au niveau national et européen, le droit d'intervenir dans les questions d'intégration européenne ».

Durant la première moitié de son mandat, la Commission européenne présidée par Mme von der Leyen s'est particulièrement attachée à la conception de la législation jugée essentielle à la transformation de la société. Durant la seconde moitié, l'accent sera mis sur la mise en œuvre de ces ambitions. L'activité de la Commission européenne se concentrera donc sur le Pacte vert

européen, l'Europe sociale, l'Europe du numérique, l'Europe de la santé, sans oublier le nouvel élan démocratique européen.

Par ailleurs, la présidence 2022 de la CALRE sera marquée par les présidences française et tchèque du Conseil de l'Union européenne. Si les priorités tchèques ne sont pas encore connues, la France devrait, pour sa part, orienter son action sur l'Europe-puissance, sur la relance européenne post-pandémie ainsi que sur la politique européenne de la sécurité et de la défense.

Dans ce cadre, il convient que la présidence de la CALRE soit particulièrement attentive aux dossiers qui seront examinés au niveau européen et veille à une bonne articulation de ces thématiques avec les travaux menés au sein de la CALRE.

Pour y arriver, les six priorités suivantes sont proposées :

Priorité n° 1 : Instaurer un dialogue direct avec les présidences des institutions européennes

La présidence 2022 entend capitaliser sur sa proximité géographique avec les institutions européennes. Dans le but de mener à bien sa mission de promotion des valeurs et principes de la démocratie régionale au sein des institutions européennes mais aussi en vue de faire correspondre aux mieux les travaux menés au sein des groupes de travail avec l'agenda politique européen, il convient que la CALRE entretienne des contacts réguliers avec les présidences de la Commission européenne, du Conseil des Ministres de l'Union européenne et du Parlement européen.

Dès lors, la présidence 2022 de la CALRE s'engage à instaurer un dialogue direct avec les différentes présidences dans le but tant d'échanger sur les dossiers examinés par ces institutions que de faire part des préoccupations des régions membres de la CALRE concernant ces mêmes dossiers.

Priorité n° 2 : Porter la voix de la CALRE aux réunions du Comité européen des régions et de l'Alliance pour la cohésion

Sur pied de l'article 10 du Règlement de la CALRE, il revient à son président d'assister aux activités du Comité européen des régions et, plus particulièrement, au Groupe interrégional des régions à pouvoir législatifs.

Dans ce cadre, la présidence 2022 de la CALRE veillera à représenter dûment la CALRE au sein du Comité européen des régions.

Par ailleurs, il convient que la CALRE soit pleinement représentée au sein de l'Alliance pour la cohésion et fasse entendre sa voix notamment dans le processus de mise en œuvre du Cadre financier pluriannuel pour la période 2021-2027. Dans ce cadre, la présidence 2022 plaidera pour la création de synergies entre, d'une part, les Initiatives d'investissement en réaction au Coronavirus (CRII et CRII+) et le fonds de soutien REACT-EU et, d'autre part, les moyens historiques de la politique de cohésion (FEDER, FC, FSE+) tout en veillant à la simplification des procédures. La présidence 2022 plaidera également pour des solutions à long terme comme la réforme du cadre budgétaire européen ou l'augmentation des ressources propres de l'Union européenne.

Priorité n° 3 : Encourager le dialogue avec d'autres organismes interparlementaires

Il existe au niveau européen de nombreux organismes interparlementaires, à l'image du Conseil parlementaire interrégional (CPI), de l'Assemblée interparlementaire Benelux ou du Conseil nordique.

La présidence de la CALRE encouragera le dialogue avec ce type d'organismes en vue de concrétiser des objectifs communs.

De plus, convaincu de la pertinence de ce type de dialogue à un plus large niveau, le Parlement de Wallonie entretient déjà lui-même des contacts réguliers avec la *National Conference of States Legislatures* étasunienne, avec laquelle un programme d'échanges en matière énergétique est en cours.

La présidence de la CALRE explorera la possibilité d'accroître les relations de la CALRE avec d'autres organisations dans le monde afin notamment d'identifier des méthodes de travail innovantes.

Priorité n° 4 : Organiser un Forum mondial des assemblées régionales et sous-nationales

Faisant suite au premier Forum mondial des assemblées régionales et sous-nationales qui s'est tenu en 2015 à l'initiative de la présidence exercée par le Conseil régional de Lombardie, la présidence 2022 de la CALRE organisera une deuxième édition du forum visant à actualiser les conclusions des travaux menés précédemment et à renforcer les collaborations.

Une telle réunion pourrait se tenir le 13 mai 2022.

Priorité n° 5 : Suivre les travaux menés dans le cadre de la Conférence sur l'avenir de l'Europe

Le printemps de l'année 2022 sera marqué par la clôture de la Conférence sur l'avenir de l'Europe. Cet exercice de démocratie participative mené à l'échelle du continent constitue une occasion unique pour les citoyens des différentes régions de l'Union européenne de contribuer à l'avenir de la démocratie européenne.

Dans ce cadre, le Parlement de Wallonie a organisé un hackathon les 20 et 21 novembre 2021.

Il conviendra que la présidence de la CALRE veille à ce que les contributions régionales soient dûment prises en compte par les institutions européennes et suive les conclusions qui seront présentées dans ce cadre.

À cet égard, un recueil des contributions émises par les assemblées membres dans le cadre de la Conférence sur l'avenir de l'Europe sera notamment édité.

Priorité n° 6 : Promouvoir et renforcer le rôle des régions

La lutte contre la pandémie de la Covid-19 a une nouvelle fois mis en évidence l'importance des régions d'Europe en tant qu'acteurs politiques de premier plan. Celles-ci sont en outre en contact direct avec les citoyens, ce qui en fait des acteurs incontournables de la gouvernance à multiniveaux.

Convaincue de la pertinence des régions dans la gouvernance européenne, la CALRE doit veiller au développement et au renforcement de ce modèle. Cela étant, chaque État membre de l'Union européenne a opté pour une organisation institutionnelle différente. Fruits des

développements de l'histoire, les régions membres de la CALRE se caractérisent par leur hétérogénéité.

Le fédéralisme belge se distingue lui-même par le fonctionnement atypique de ses institutions, dont la voix résonne particulièrement dans les cénacles européens, comme en atteste l'intervention forte de la Wallonie dans le débat sur l'accord économique et commercial global (AECG).

Dès lors, il apparaît qu'un panorama des prérogatives des assemblées régionales à pouvoirs législatifs de la CALRE pourrait être dressé en vue de favoriser la compréhension mutuelle et de nourrir la réflexion institutionnelle, tout en œuvrant pour la défense de ce modèle sur la scène internationale.

Axe n° 3 : Renforcer les liens entre les assemblées législatives régionales et contribuer au bon fonctionnement de la CALRE

Le Règlement de la CALRE prévoit en son article 1^{er} qu'elle doit veiller à renforcer les liens entre ses assemblées membres.

En outre, la Déclaration d'Oviedo stipule que « les relations de coopération entre les institutions parlementaires favorisent la bonne entente entre les différentes populations, la consolidation et le renforcement de la démocratie à travers le patrimoine enrichissant créé par l'échange mutuel des expériences propres à chacun ».

Atteindre cet objectif suppose notamment de mettre en évidence les bonnes pratiques des assemblées membres et de procéder à des échanges au niveau administratif. Pour y arriver, la présidence 2022 propose trois priorités :

Priorité n° 1 : Organiser une cérémonie officielle des CALRE Awards – Stars of Europe

La présidence 2016 de la CALRE, exercée par la Lombardie, a initié la cérémonie des *CALRE Awards – Stars of Europe*. Cette opération vise à récompenser les bonnes pratiques régionales permettant de mettre en évidence la plus-value des décisions de l'Union européenne pour les citoyens.

L'opération sera reprise en 2022.

Priorité n° 2 : Veiller à un soutien de premier ordre du Secrétariat général de la CALRE

En vertu de l'article 26 du Règlement de la CALRE, le Comité permanent est assisté dans l'accomplissement de ses tâches par un Secrétariat général, composé d'un représentant nommé par chaque membre du Comité. En outre, le Président nomme le Secrétaire général pour la durée de son mandat.

Si la présidence 2022 de la CALRE revient au Parlement de Wallonie, il reviendra à son administration d'assurer le Secrétariat général de la CALRE.

Le Greffe du Parlement de Wallonie est la seule administration parlementaire au monde à être certifiée simultanément à trois normes internationales, à savoir la norme ISO 9001:2015

« Management de la qualité », la norme ISO 14001:2015 « Management environnemental » et la norme ISO 27001:2013 « Management des systèmes de sécurité de l'information ».

Les assemblées membres pourront donc compter sur une administration qui, dans le cadre des attributions qui lui reviendront à l'occasion de la présidence 2022, visera l'excellence dans l'atteinte des objectifs fixés.

En vue de préparer au mieux les travaux menés au sein de la CALRE durant l'année 2022, une réunion des correspondants de la CALRE visant à préparer l'année 2022 pourrait être organisée dès le 17 décembre 2021.

De plus, un soin particulier sera réservé à la communication publique autour des activités de la Conférence, notamment grâce à une réorganisation du site web et à une mise à jour rigoureuse de celui-ci, en portant une attention particulière à la valorisation des contenus dits froids.

Priorité n° 3 : Susciter des échanges de bonnes pratiques au niveau administratif

Durant les premières semaines de la pandémie de la Covid-19, il a été constaté que les assemblées régionales membres de la CALRE ont échangé de manière efficace sur les différentes mesures mises en place en vue de poursuivre leurs activités.

Il convient dès lors de favoriser des échanges de bonnes pratiques au niveau administratif entre les secrétariats des assemblées membres. La mise en commun d'expériences en matière de gestion des centres des visiteurs de parlements est un exemple de ce qui pourra être mis en œuvre.

Calendrier

17 décembre 2021	Réunion des correspondants de la CALRE en vue de préparer les travaux de l'année 2022
26 et 27 janvier 2022	Séance plénière du Comité européen des régions
14 janvier 2022 ou 28 janvier 2022	Cérémonie de transfert de la présidence Première réunion du Comité permanent (Bruxelles)
3 et 4 mars 2022	Sommet européen des régions et des villes
27 et 28 avril 2022	Séance plénière du Comité européen des régions
	Réunion de l'Alliance pour la cohésion
9 mai 2022	Jour de l'Europe
13 mai 2022	Forum mondial des assemblées régionales et sous-nationales
24 juin 2022	Deuxième réunion du Comité permanent
28 et 29 juin 2022	Séance plénière du Comité européen des régions
	Réunion de l'Alliance pour la cohésion
7 octobre 2022	Jour de la CALRE
12 et 13 octobre 2022	Séance plénière du Comité européen des régions
25 novembre 2022	Troisième réunion du Comité permanent
25 novembre 2022	Séance plénière de la CALRE
30 novembre et 1 ^{er} décembre 2022	Séance plénière du Comité européen des régions